

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

**A l'attention des Maires des communes
de la Métropole Européenne de Lille**

Lille, le 30 avril 2025

Objet : Révision générale du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole
Affichage de la délibération portant prescription de la révision générale du SCOT de Lille
Métropole

Réf. : FV/SA/DD/BG/CyV/VS/2025-10

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole, réuni le 26 février 2025, a décidé d'engager la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lille Métropole sur les communes de son territoire.

Vous trouverez ci-joints :

- la délibération n° 01-2025 du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole prescrivant la révision générale du SCOT de Lille Métropole sur les 133 communes de son territoire ;
- le certificat d'affichage.

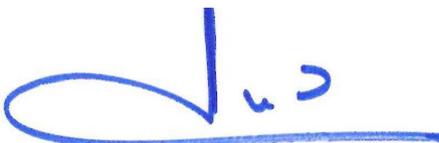
Conformément aux articles R143-14 et R143-15 du code de l'urbanisme, ces deux documents doivent être affichés dans votre mairie pendant un mois.

Je vous demande de bien vouloir retourner votre certificat d'affichage par mail ou au siège administratif du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole :

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Centre Europe Azur
323 avenue du Président Hoover
59000 Lille.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Pièces jointes :

- Délibération n° 01-2025
- Certificat d'affichage